

l'approbation unanime dans la république voisine.

Les Etats-Unis, clament les partisans de son haut tarif, doivent recourir à cette majoration de droits pour les raisons suivantes: l'afflux des marchandises provenant des pays à monnaie dépréciée, le désir de maintenir des industries anciennes ou récemment créées, à un niveau auquel elles ne pourraient se soutenir autrement, et pour l'accroissement des richesses investies. Maîtres chez eux, nous n'avons rien à redire contre cette attitude des législateurs voisins.

Le Canada doit décider, monsieur le président, qu'il est indispensable à sa sécurité de développer d'une manière toujours croissante les moyens de se suffire à lui-même. Sans entrer dans le mérite respectif des doctrines du libre-échange et de la protection, sans retourner en arrière pour me pénétrer des affirmations faites par Gladstone, Blaine, Mills, Cartwright, Carnegie, Lloyd George, Balfour, Chamberlain, Beaverbrook, Baldwin, Scullin, et de tous les économistes dont les ouvrages ornent les rayons de la bibliothèque du Parlement, qu'il me soit permis de dire que le budget présenté par l'honorable ministre des Finances (M. Dunning) est une conception de notre temps et pour notre époque. Il ne contient aucune menace, et sa texture répond aux exigences présentes.

Deux items captent l'intérêt du public d'une façon toute spéciale, à savoir: la préférence britannique et les tarifs compensateurs.

"Hands across the sea"; tel est l'appel que sir Wilfrid Laurier faisait au gouvernement d'Angleterre lorsqu'il lui accordait la préférence britannique. Il agissait ainsi parce que l'Angleterre était le seul pays où les produits canadiens étaient admis en franchise. L'honorable William-Lyon-Mackenzie King déclarait ce qui suit à la conférence impériale de 1926:

"Une analyse des progrès du Canada indique une situation également satisfaisante en ce qui concerne le commerce interimpérial. Dans les quatre dernières années, nos importations des Iles-Britanniques ont augmenté à peu près de 117 millions de dollars à 163 millions et de 15.7 à 17.6 pour 100 du total de nos importations. Nous aimerions que les importations britanniques représentent une plus grande partie de nos achats, mais étant donné la concurrence croissante des autres pays et surtout l'avantage que possèdent les Etats-Unis du fait de leur proximité et de leur connaissance des besoins du Canada, il est remarquable que la part des exportations britanniques ait augmenté. On admettra, je crois, que sans la préférence accordée à la Grande-Bretagne en 1897, point de départ de notre régime actuel de préférence interimpériale, et sans les développements subséquents comme l'octroi dans notre budget de 1923 d'une préférence additionnelle d'un dixième aux marchandises britanniques entrant par des ports canadiens, la situation serait loin d'être aussi

[M. St-Père.]

satisfaisante qu'elle l'est aujourd'hui. Il est également intéressant de noter le pourcentage très élevé des produits manufacturés dans ces importations des Iles-Britanniques, 87 p. 100 dans la dernière année fiscale, soit au delà de la moitié des importations des Etats-Unis où nous prenons une grande partie de notre matière brute. Dans la même période de quatre ans, le taux des droits prélevés sur les importations britanniques imposables a baissé de 24.8 à 22.1 p. 100.

La Grande-Bretagne a été l'an dernier notre meilleur client. Depuis quelques années, elle l'est alternativement avec les Etats-Unis. Il y a quatre ans, nous exportions en Grande-Bretagne pour trois cent millions valant de produits canadiens; l'an dernier, nous en avons exporté pour plus de 500 millions. Toutefois le pourcentage de nos exportations en Grande-Bretagne a diminué pendant ces années de 40.4 à 39 p. 100, ce qui indique la croissance et la diversité de nos importations comme aussi l'augmentation des quantités de produits qui prennent le chemin de l'Europe continentale et de l'Asie.

Pendant les quatre dernières années, notre commerce avec les autres membres de la Communauté des nations britanniques accuse une augmentation sensible dans le total et un accroissement moindre dans la proportion sur notre commerce global, exportations et importations."

Ceci se passait en 1926. En 1930, le Canada augmente cette préférence sur plusieurs articles. Notre pays ne désire aucunement les ouvriers de l'Angleterre; il souhaite les voir retrouver chez eux la prospérité et le bonheur dont ils jouissaient au temps où les navires d'Albion transportaient les produits du Royaume-Uni sur les sept mers du monde. Sir R. Giffen déclarait un jour que les préférences étaient des mesures de sauvegarde pour certains produits de l'empire. L'honorable M. Snowden n'ignore pas que notre blé a besoin d'un débouché, que la prochaine récolte s'en vient et que, pour les fermiers de l'Ouest tout comme pour les industriels, restreindre la production comporte toujours des revenus moindres et, parfois, des pertes considérables. Les Etats-Unis ont pris les devants dans le commerce d'exportation depuis 1914, et l'Angleterre pourra certainement reprendre le terrain perdu si elle répond généreusement aux offres qui lui viennent de différentes parties de l'empire. Sans revenir aux Corn Laws, le Royaume-Uni ne saurait se contenter d'un merci, aux avantages que le Canada procure à son commerce d'exportation.

Le budget présenté par l'honorable ministre des Finances ne dépasse assurément pas la mesure car maints grands industriels de notre pays lui ont donné toute leur approbation; c'est dire que les articles jouissant de la préférence britannique aideront à une plus grande production, à la création de richesses nouvelles et à l'emploi plus stable et mieux rémunéré d'un grand nombre de sans-travail